

Rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
NOVEMBRE 2025

La convention citoyenne dévoile ses recommandations pour les « temps de l'enfant »

Le rapport final de la Convention citoyenne sur « Les temps de l'enfant » remis au Gouvernement et au Parlement vise à mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé.

Les citoyennes et les citoyens ont proposé 20 mesures qui se fondent sur plusieurs principes qu'ils estiment prioritaires :

- Protéger les enfants de toute forme de violence et prendre en charge les enfants auteurs de violence et de harcèlement,
- Prendre en compte les besoins spécifiques des enfants et renforcer partout l'inclusion,
- Faire de la santé physique et mentale une priorité,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales,
- Investir dans l'enfance et penser sur le long terme les politiques publiques éducatives,
- Revaloriser tous les métiers de l'éducation,
- Réduire les effectifs des classes.

Parmi les propositions UDDEN 13 en a relevé quelques-unes qui reflètent une volonté de réformer en profondeur le système éducatif français pour le rendre plus adapté aux besoin des enfants.



1. Semaine de 5 jours, la convention recommande de revenir à une semaine de 5 jours, y compris pour l'école élémentaire, afin de mieux respecter les rythmes biologiques des enfants.
2. Horaires des cours, les cours devraient commencer à 9h pour les collégiens, les lycéens, permettant ainsi un meilleur ajustement de l'enseignement aux besoins physiologiques des enfants.
3. réorganisation des vacances, les citoyens ont proposé de regrouper les vacances scolaires en deux zones au lieu de trois, afin de favoriser un équilibre entre les semaines de cours et les semaines de repos.
4. Réduction des effectifs, une des recommandations inclut la réduction des effectifs dans les classes pour améliorer la qualité de l'enseignement et l'attention portée à chaque élève.
5. Interdiction des réseaux sociaux, la convention a également proposé d'interdire l'accès aux réseaux sociaux avant l'âge de 15 ans, soulignant l'importance de protéger les enfants dans un environnement numérique.

[Lire le rapport de la Convention citoyenne](#)

[Lire la synthèse du rapport](#)

A l'approche des élections municipales et communautaires de mars 2026, les constats et propositions de cette convention dont certaines relèvent du niveau de compétences du bloc communal peuvent être le point de départ pour un dialogue avec les citoyens et les candidats.

Pour UDDEN13, la complémentarité éducative reste une priorité pour organiser harmonieusement les temps de l'enfant entre sa famille, l'école et la vie sociale. Cependant, dans le cadre de ses missions UDDEN13 mesure les difficultés auxquelles se heurte l'école et il paraît difficile de se projeter dans la mise en œuvre de telles propositions sans en mesurer les répercussions sur les différents acteurs éducatifs.